

# CHEF D'ÉQUIPE RÉGIE

H/F confirmés – Statut Cadre

Direction des Ressources Internes

Service Régie Magasin Central

Classification : 3.1



## POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE

- **Rattachement hiérarchique** : Directeur des Ressources Internes
- **Rattachement hiérarchique direct** : Responsable de la régie
- **Supervision / Management** : Ouvriers de la régie
- **Relation fonctionnelle (interne/externe)** :
  - Interne : Tous les services.
  - Externe : Néant.

## CONDITIONS D'EXERCICE

- **Déplacements** : Déplacements des sites d'intervention de la régie
- **Horaires (astreintes éventuelles)** : Néant.
- **Particularités et/ou contraintes du poste** : Néant.

## ACTIVITÉS PRINCIPALES

- **Management d'équipe** :
  - ▶ Anime, coordonne et organise l'activité de l'équipe des ouvriers régie sur tous les types d'interventions ;
  - ▶ Manage son équipe, veille au développement des compétences et à la mise à jour des habilitations sous le couvert du responsable régie ;
  - ▶ Fixe les objectifs, veille à leur atteinte et propose les plans d'actions ;
  - ▶ Gère les plannings et garantit la bonne exécution des travaux confiés à la régie.
- **Régie centralisée et tâches en propre** :
  - ▶ Effectue des interventions en propre du fait de la polyvalence requise
  - ▶ Renforce le lien « régie/émetteur des BT » avec les gestionnaires de proximité (gardiens, Gestionnaires de secteurs) ;
  - ▶ Optimise l'affectation spatiale des collaborateurs sur le terrain en fonction du volume de l'activité à privilégier ;
  - ▶ Renforce l'efficacité des équipes en les adaptant en temps réel aux circonstances et aux impondérables ;
  - ▶ Effectue le suivi des demandes « de dernière minute » justifiées des territoires ;
  - ▶ Reformule éventuellement la demande et qualifie le type d'intervention à mettre en œuvre ou le besoin en matériel à acquérir ;
  - ▶ Fait le lien avec le pôle administratif régie pour optimiser la programmation des interventions ainsi qu'avec le magasin et le responsable régie pour toute commande de matériel lié aux interventions.
- **Reporting de l'activité et continuité de service** :
  - ▶ Reporte son activité auprès du responsable de la régie.

## CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

- **Savoir (Connaissances indispensables et/ou diplômes, qualification, expérience...)**
  - ▶ BAC+2 (formation technique) ou compétence avérée du type ouvrier polyvalent complétée d'une expérience d'encadrement ;
  - ▶ Permis de conduire obligatoire ;
  - ▶ Connaissance de la technicité des matériaux (tous corps d'Etat) ;
  - ▶ Bases en Hygiène & Sécurité.